

**AVENANT N°2  
A L'ACCORD PORTANT REGLEMENT DU PLAN D'EPARGNE  
POUR LA RETRAITE COLLECTIF DU GROUPE THALES (PERCO)**

**PREAMBULE**

Un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) a été mis en place au sein du Groupe Thales par accord conclu le 17 octobre 2007.

Cet accord a fait l'objet d'un avenant n°1 en date du 29 mars 2011, avenant auquel est annexée la liste des sociétés du Groupe faisant parties du périmètre de l'accord.

Compte tenu de l'évolution du Groupe Thales depuis la date de signature de l'avenant n°1, les parties ont convenu de la nécessité de modifier le périmètre de l'accord portant règlement du plan d'épargne pour la retraite collectif afin notamment d'y intégrer les sociétés Thales SESO et Thales Training & Simulation.

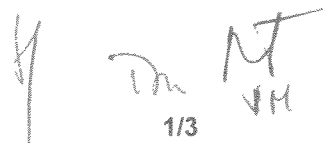
**ARTICLE 1 / PERIMETRE DE L'ACCORD**

Les parties conviennent de substituer l'annexe 1 jointe au présent avenant à l'annexe 1 de l'accord portant règlement du plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) telle qu'elle résulte de l'avenant n°1 conclu le 29 mars 2011.

**ARTICLE 2 / DEPOT ET PUBLICITE**

Conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur, le texte du présent avenant sera notifié à l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau du groupe et déposé par la Direction des Ressources Humaines du Groupe, en deux exemplaires, auprès de l'unité des Hauts de Seine de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) d'île de France et en un exemplaire au secrétariat greffe du Conseil de Prud'hommes de Nanterre.

De plus, un exemplaire sera transmis à l'inspection du travail.

  
1/3

**ARTICLE 3 / ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT**

Le présent avenant entrera en vigueur dès le lendemain du jour suivant son dépôt auprès de l'Unité des Hauts de seine de la DIRECCTE, ce dépôt devant intervenir dès la fin du délai d'opposition.

Fait à Neuilly sur seine en 10 exemplaires le


17 juin 2012

**Pour la Société THALES représentée par Loïc Mahé, Directeur des Ressources Humaines du Groupe THALES, en sa qualité d'employeur de l'entreprise dominante**



**Pour les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe, les coordinateurs syndicaux centraux**

Pour la CFDT  
Monsieur Didier GLADIEU



Pour la CFE-CGC  
Monsieur Hervé TAUSKY



Pour la CFTC  
Madame Véronique MICHAUT



Pour la CGT  
Monsieur Laurent TROMBINI

ANNEXE 1 - PERIMETRE DU GROUPE

**Dénominations sociales**

THALES AVIONICS ELECTRICAL MOTORS S.A.  
 THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMS S.A.  
 THALES AVIONICS LCD SA  
 THALES AVIONICS S.A.  
 THALES MICROELECTRONICS S.A.  
 THALES SYSTEMES AEROPORTES S.A.  
 GERIS CONSULTANTS  
 Société en Nom Collectif THALES VP  
 THALES S.A.  
 THALES ASSURANCES ET GESTION DES RISQUES S.A.  
 THALES GLOBAL SERVICES  
 THALES UNIVERSITE S.A.  
 THALES INTERNATIONAL S.A.  
 SOCIETE DE CONSTRUCTIONS MECANIQUES A. PONS  
 THALES SAFARE S.A.  
 THALES UNDERWATER SYSTEMS SAS  
 THALES ALENIA SPACE France  
 THALES SERVICES SAS  
 THALES ELECTRON DEVICES S.A.  
 TRIXELL  
 THALES GEODIS FREIGHT & LOGISTIC  
 THALES AIR SYSTEMS.  
 THALES-RAYTHEON SYSTEMS COMPANY SAS  
 ARISEM SAS  
 GERAC - Groupe d'Etudes et de Recherches Appliquées à la Compatibilité  
 TDA ARMEMENTS S.A.S.  
 THALES ANGENIEUX S.A.  
 THALES COMMUNICATIONS & SECURITY  
 THALES CRYOGENIE S.A.  
 THALES OPTRONIQUE S.A.  
 UNITED MONOLITHIC SEMICONDUCTORS SAS  
 AIR COMMANDS SYSTEMS INTERNATIONAL  
 THALES PROPERTY SERVICES  
 THALES SESO  
 THALES TRAINING & SIMULATIONS

*J. M. H.*  
 3/3  
 VH